

# COMMUNE DE CINDRE

## Séance du 22.09.2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 003-210300794-20251013-PV22092025-AU

SLOW

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de CINDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Monique SEROUX, Maire.

Date de convocation : le 15 septembre 2025

Membres présents : Monique SEROUX, René PINSON, Christophe CASSIN, Corélie CHERAMY, Didi MARTINANT, Martial FLOURY, Christelle MERLE et Stéphane Devaulx De Chambord

Membres excusés : Anne FOUQUEAU et Dominique GAY

Membres absents :

Pouvoir : Anne FOUQUEAU donne pouvoir à René PINSON

René PINSON est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Madame le Maire ouvre la séance après avoir eu confirmation de la réception des membres du conseil du PV du 16 juin 2025 et approbation à l'unanimité de celui-ci.

#### I Demande de subvention Solidarité Départementale :

Madame le Maire informe que pour les divers travaux à effectuer dans les écoles, la collectivité peut demander la subvention Solidarité Départementale.

Plusieurs devis ont été retenus pour un montant hors taxes de : 7 150,97 euros.

La subvention sollicitée sera de 3 575,48 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la demande et autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention Solidarité Départementale.

#### II Décision modificative n°1 Budget communal :

Suite aux travaux prévus et non budgétisés, il faut prendre une décision modificative comme suit :

Dépenses d'investissement :

231 – 208 (immobilisations corporelles) = 120,00 €

231 – 22025 (immobilisations corporelles) = 8 523,67 €

Recettes d'investissement :

021 (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement) = 8 643,67 €

Dépenses de fonctionnement :

023 (virement à la section d'investissement) = 8 643,67 €

618 (divers) = - 9 143,67 €  
681 (dotations aux amortissements) = 500,00 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2025  
Reçu en préfecture le 20/10/2025  
Publié le  
ID : 003-210300794-20251013-PV22092025-AU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

### III Décision modificative n°1 Budget auberge :

Le locataire de l'Auberge n'a pas payé le loyer de juin 2025. La caution devait lui être rendue mais finalement, elle va servir à payer le loyer de juin 2025. Les crédits n'étant pas prévus, il faut prendre une décision modificative comme suit :

Dépenses d'investissement :

165 (dépôts et cautionnements reçus) = 750,00 €

Recettes d'investissement (dépôts et cautionnements reçus) = 750,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

### Questions diverses :

Mme BELANGER Justine a été embauchée comme ATSEM à l'école maternelle.

Un dégât des eaux a été déclaré pour l'auberge à la SMACL (assurance de la commune).

Suite à la tempête, un dégât a été déclaré pour la toiture de l'église et le circuit électrique des cloches auprès de la SMACL.

Une personne souhaite reprendre la gérance de l'Auberge. Elle voudrait se présenter au conseil.

Prochaine réunion du conseil le (un lundi à définir) en octobre 2025.

Fin de séance à 20 heures 45.

Madame le Maire,



Monique SEROUX

Le Secrétaire de séance,

René PINSON